

20111205_DL_05

OBJET :

Avenant de cession de
SERVIA – titulaire du lot 3
de l'accord cadre « Achats
de matériels destinés aux
TICE »

Date de convocation :
18 novembre 2011

Date de séance :
5 décembre 2011

Date d'affichage :
13 décembre 2011

Membres en exercice : 9

Membres présents : 5

Membres votants : 5

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, le cinq décembre à 17h00 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR

Étaient présents : Jean-François VASSEUR, Daniel CARPENTIER, Patrice LETALLE, Jean-Claude RENAUX et Laurent SOMON.

Secrétaire de séance : Jean-Claude RENAUX

LE BUREAU

- Vu la délibération du Comité syndical du 6 juin 2011 portant sur les délégations du Bureau,
- Vu l'acte d'engagement du lot 3 de l'accord cadre « Achats de matériels destinés aux TICE », notifié à la société SERVIA le 3 août 2010,
- Vu les éléments transmis par la société ABC informatique qui présente la constitution de la nouvelle société **SERVIA Amiens** et justifie la poursuite de l'exécution du marché,
- Considérant que cet avenant ne bouleverse pas l'économie du marché puisque les éléments techniques et financiers de l'offre de SERVIA restent inchangés,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'avenant de cession du lot 3 de l'accord cadre « Achats de matériels destinés aux TICE » à la société SERVIA Amiens est approuvé.

ARTICLE 2 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 3 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

